



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

—

Union Départementale des Associations Familiales du Territoire de Belfort
Association
Siège social : 51 rue de Mulhouse – 90000 Belfort

Aux Membres de l'Assemblée générale de l'Association UDAF,

| OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UDAF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

| FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

| OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable, exposé dans la note « Règles et méthodes comptables », paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement comptable ANC n°2018-06 applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

| JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

| VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 27 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

| RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

| RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Belfort, le 9 juin 2021

SARL FCRC
Jean-François OROSCO
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

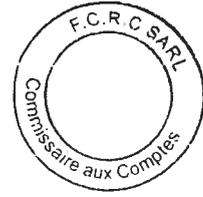
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	36 208	30 603	5 605	3 191
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 527	0	41 527	41 527
Constructions	1 057 031	565 256	491 776	531 940
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	233 695	150 648	83 047	90 584
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	8 047	0	8 047	8 552
Total I	1 376 509	746 507	630 002	675 794
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 817	2 099	4 718	9 517
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	65 609	0	65 609	109 107
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	400 602	0	400 602	557 522
Disponibilités	1 584 542	0	1 584 542	1 132 521
Charges constatées d'avance	5 400	0	5 400	13 070
Total II	2 062 969	2 099	2 060 870	1 821 737
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 439 478	748 607	2 690 872	2 497 531

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	230 726	230 726
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	245 663	211 976
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	442 984	442 984
Autres	597 899	594 782
Report à nouveau	176 153	107 173
Excédent ou déficit de l'exercice	144 617	105 785
Situation nette (sous total)	1 838 043	1 693 425
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	61 090	66 345
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	1 899 133	1 759 770
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	347 689	372 923
Emprunts et dettes financières diverses	774	774
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	34 477	35 994
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	320 013	286 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 786	40 025
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 725
Total IV	791 739	737 761
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	2 690 872	2 497 531

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	309 431	1 550
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 733 547	
Subventions		2 450
Produits liés à des financements réglementaires		1 637 173
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 356	23 417
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	5 077	358 198
Total I	2 058 411	2 022 788
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	223 447	252 756
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	154 890	130 607
Salaires et traitements	1 070 430	1 097 120
Charges sociales	389 054	360 350
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 490	66 979
Dotations aux provisions		2 099
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	10 223	10 469
Total II	1 915 533	1 920 381
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	142 878	102 408

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	361	5 679
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	361	5 679
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 325	3 539
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	3 325	3 539
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-2 963	2 140
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 255	5 237
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	5 255	5 237
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	552	4 000
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	552	4 000
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	4 703	1 237
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 064 027	2 033 705
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 919 410	1 927 920
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	144 617	105 785
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	nc	nc
Prestations en nature	nc	nc
Bénévolat	nc	nc
TOTAL	nc	nc
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	nc	nc
Mises à disposition gratuite de biens	nc	nc
Prestations en nature	nc	nc
Mise à disposition gratuite de biens et services	nc	nc
Personnel bénévole	nc	nc
TOTAL	nc	nc



1. Faits Majeurs de l'exercice

1.1- Evènements principaux de l'exercice

- Reconduction de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) pour l'année 2020. Cette mesure est financée par le Conseil Général du Territoire de Belfort et fait l'objet d'une convention de 73 284,30 € pour l'année 2020.
- La dotation globale de financement de l'UDAF 90 au titre de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs s'est élevée pour l'exercice 2020 à 1 343 261,00 euros versés directement à l'association.
- La dotation globale de financement de l'UDAF 90 au titre de l'activité des délégués aux prestations familiales s'est élevée pour l'exercice 2020 à 146 555,32 euros versés directement à l'association.

1.2- Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1- Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2- Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

1.2.3- Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4- Changement de méthode de présentation

Le règlement CRC n°99-01 a été abrogé à compter du 31/12/2019 et le nouveau plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif est appliqué à compter de l'exercice 2020.

2. Informations relatives au bilan

2.1- ACTIF

2.1.1- Tableau des immobilisations

Voir tableau joint

2.1.2 -Tableau des amortissements

Voir tableau joint

2.1.3- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.1.3.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants en euros		
	Investissement directs	Crédit Bail	Emprunts
Logiciels	4 200 €		
Aménagements	6 743 €		
Mobilier	1 005 €		
Matériel informatique	10 255 €		
TOTAL	22 203 €		

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	30 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport		
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.4- Immobilisations financières

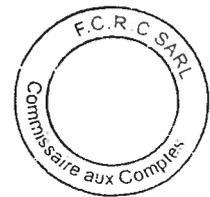
2.1.4.1 Principaux mouvements :

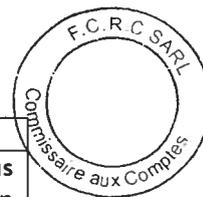
Montant total des prêts accordés en 2020 : 5 495 euros.

Montant total des remboursements de prêts : 6 000 euros.

2.1.4.2 Types d'immobilisations

Types d'immobilisations	Valeur
Cautions versées	1 600 €
Autres immobilisations financières (prêts)	6 447 €
TOTAL	8 047 €





2.1.5- Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	8 047	6 267	1 600
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	4 718	4 718	
Autres	65 609	65 609	
Charges constatées d'avance	5 400	5 400	
TOTAL	83 774	82 174	1 600
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	5 495 €		
Prêts récupérés en cours d'exercice	6 000 €		

2.1.6- Produits à recevoir

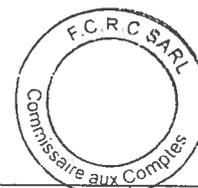
Produits à recevoir	25 545 €	
Solde Frais de gestion 2020		22 903 €
Timbre CSF/AAFP/FNATH		2 642 €

2.1.7- Valeurs mobilières de placement

Titres	Valeur d'acquisition
CAT Caisse d'Epargne	200 000 €
Parts sociales Caisse d'Epargne	200 000 €
Intérêts courus	602 €
TOTAL	400 602 €

2.1.8- Charges constatées d'avance

Il s'agit de factures concernant l'exercice 2021 mais qui sont datées et saisies au 31/12/2020. Le montant des charges constatées d'avance au 31/12/2020 s'élève à 5 400 €.



2.2- PASSIF

2.2.1- Variation des fonds propres

Fonds Propres	Avant affectation	Affectation Résultat N-1	Variation +/-	Utilisation RAN Tiers Fi	Après affectation
Fonds propres sans droit de reprise	230 726				230 726
Fonds propres avec droit de reprise	211 976	102 879	-69 192		245 663
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	1 037 766	3 118			1 040 884
Report à nouveau	107 173	-212	69 192		176 153
Excédent ou déficit de l'exercice	105 785	-105 785	144 617		144 617
Situation nette	1 693 425	0	144 617		1 838 042
Fonds propres consommables	0				
Subvention d'investissements	66 345		-5 255		61 090
Provisions réglementées	0				
TOTAL	1 759 770	0	139 362		1 899 132

2.2.2- Provisions inscrites au bilan

Provisions	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2020
Provision pour risque	-	-	-	-
Provision pour créances douteuses	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.2.3- Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'1 an	Echéance	
			A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts (1) et dettes auprès des établissements de crédit	347 689	25 234	100 936	221 519
Emprunts et dettes financières divers (1)	774	774		
Redevables créditeurs	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 477	34 477		
Dettes fiscales et sociales	320 013	320 013		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes	88 786	88 786		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	791 739	469 284	100 936	221 519
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 234			

Détails des dettes fiscales et sociales

- Salaires à payer 5 706 €
- Œuvres sociales 17 625 €
- Provisions pour congés payés (charges incluses) 178 597 €

Remarque : Le droit aux congés payés au 31 Décembre 2020 a été calculé : il reste à prendre 1 169 jours pour l'ensemble des salariés en sachant que la référence de calcul est le solde des périodes du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 et du 1^{er} juin 2020 au 31 décembre 2020.

- Organismes sociaux (URSSAF, ASSEDIC, CIRRIC, CIPC, CIPS) 57 844 €
- Charges fiscales à payer (Taxe sur salaire et formation professionnelle) 60 242 €



2.2.4- Engagements pris en matière de retraite et engagement similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non Provisionné	TOTAL
I.D.R		249 270	248 207€
Engagement de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelles santé pour les salariés partis en retraite			

Description des méthodes actuarielle et principales hypothèses économiques retenues :

- Taux d'actualisation : 0,80%
- Taux d'évolution des rémunérations : 1,5%
- Rotation du personnel sur la base d'un taux probable de sortie de 2%
- Taux de charges sociales : 50%
- TM 16-18

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1- Ventilation des produits d'exploitation

Les produits de tarification de l'exercice s'élèvent à 1 733 547 euros et se décomposent ainsi :

- DGF 2020 :	1 578 103 euros
- Fonds spécial :	136 812 euros
- Autres dotations :	18 629 euros

Les ventes de prestations de service s'élèvent à 309 431 euros et se décomposent ainsi :

- Participations aux mesures de protection :	308 025 euros
- Autres produits :	1 406 euros

Les transferts de charges s'élèvent à 10 356 euros et se décomposent ainsi :

- Remboursement frais de timbres	3 045 euros
- Remboursement formations UNIFAF	7 268 euros
- Aides	43 euros

Les autres produits s'élèvent à 5 077 euros et se décomposent ainsi :

- indemnité d'occupation des locaux	5 032 euros
- produits divers	45 euros

3.2- Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Equivalent Temps Plein
Cadres	4	4
Employés	40	32
TOTAL	44	36

3.3 Compte de résultat « PRO FORMA »

Nous présentons ci-dessous le résultat de l'UDAF en retraitant la reprise des excédents des exercices antérieurs et en ne constatant en produit que les versements reçus au titre de l'exercice.

Résultat net	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
Institution (0)	+30 189 €	+3 118 €	+27 071 €
MJAGBF (1)	+535 €	+9 387 €	-8 852 €
MJPM (2)	+111 355 €	+89 080 €	+22 275 €
MASP (3)	+811 €	+4 413 €	-3 602 €
ISTF (4)	+1 728 €	-212 €	+1 940 €
Résultat net total	+144 617 €	+105 785 €	+38 832 €

(0) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(1) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(2) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(3) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

(4) Pas de retraitement lié à la reprise d'excédents.

4. Autres Informations

4.1 Information relative aux comptes bancaires des majeurs protégés.

Les avoirs détenus sur les comptes bancaires des majeurs protégés s'élèvent au 31/12/2020 à la somme de 3 468 012 euros.

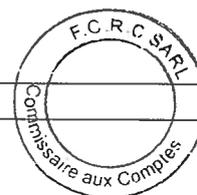


TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Transfert de compte	Sorties	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	32 008	4 200			36 208
Immobilisations corporelles					
Terrains	41 527				41 527
Constructions, agencements	1 050 289	6 743			1 057 031
Matériel de bureau	0				0
Matériel informatique	136 907	10 255			147 162
Mobilier	85 528	1 005			86 533
Immobilisations en cours	0				0
Immobilisations financières					
Prêts FST	6 952	5 495		6 000	6 447
Dépôts et cautionnements	1 600				1 600
TOTAL	1 354 811	27 698		6 000	1 376 509

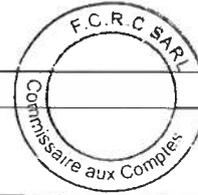


TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	Valeur au 01/01/2020	Dotation	Transfert de compte	Reprises	Valeur au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	28 817	1 786			30 603
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions, agencements	518 349	46 907			565 256
Matériel de bureau	0				0
Matériel informatique	63 861	14 412			78 273
Mobilier	67 991	4 384			72 375
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Prêts FST					
Dépôts et cautionnements					
TOTAL	679 017	67 489			746 507